

| | | | |
|------------------------------|---------------------|----------------|-----------------|
| Fiche INF 14 | Date de mise à jour | 3.12.2007 | |
| Type de mesure | N° de mesure | Horizon | Priorité |
| Aménagements pour bus | 53 | 2011-2014 | A |
| | 54 | 2009 | |

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Revalorisation et équipement des espaces d'attente et abris des transports d'agglomération et création de nouveaux arrêts de bus.

ESTIMATION DES COÛTS

2.0 mio CHF (investissement)

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton et communes : répartition à définir

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

A évaluer dans le cadre de l'appel d'offre pour l'exploitation de transports d'agglomération

DOCUMENTS DE REFERENCE

Projet d'agglomération Transports publics

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesures 53 : Réaménagement et équipement des arrêts de bus

Les arrêts de bus de l'agglomération sont actuellement caractérisés par:

- > des aménagements inexistantes (poteau seul) ou vétustes par manque d'entretien (propreté, éclairage, ...).
- > des aménagements disparates car ils sont de la responsabilité des communes desservies.

Des arrêts aux aménagements accueillants, reflétant l'identité de l'agglomération et au standard amélioré contribuent à l'augmentation de l'attractivité de l'offre en complément de la densification de l'offre envisagée (environ 40-60 arrêts concernés).

La revalorisation est envisagée conjointement avec un équipement contemporain: infos voyageurs (dynamique pour la gare routière de Delémont) et distributeurs de titres de transports aux principaux arrêts, év. distributeurs embarqués pour gain de performance sur les lignes (vitesse commerciale).



Mesures 54 : Aménagement de nouveaux arrêts de bus

Le projet des transports publics d'agglomération vise à optimiser la desserte avec les lignes existantes. En conséquence, de nouveaux arrêts sont à aménager pour améliorer la desserte des lignes de bus :

- > Sud voies.
- > St-Sébastien.
- > ZARD.
- > Viaduc A16.

EVALUATION DE L'EFFICACITE

| | |
|---|--|
| CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport | Amélioration de la qualité, de l'accessibilité, sécurité et de l'attractivité des arrêts de transports publics et globale de l'offre de transports de l'agglomération. |
| CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur | - |
| CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic | - |
| CE4 : Diminution de la consommation des ressources | Favoriser le transfert modal en faveur de transports publics. |